

# AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

## Modification n° 04 du Plan Local d'Urbanisme (P.L.U.) et révision du zonage d'assainissement des eaux usées de la Commune de Gragnague

Par arrêté n° 38/2021 en date du 02 avril 2021, le Maire de Gragnague a ordonné l'ouverture d'une **enquête publique unique** sur les projets de **modification n° 04 du Plan Local d'Urbanisme (P.L.U.)** et de **révision du zonage d'assainissement des eaux usées** pour une durée de **31 jours consécutifs** à compter du **LUNDI 03 MAI 2021 - 14 h 00 JUSQU'AU JEUDI 03 JUIN 2021 - 18 h 00, inclus.**

Madame **Claudette GROLLEAU** – secrétaire générale de mairie en retraite, a été désignée en qualité de Commissaire-Enquêtrice par décision n° E21000042/31 du 12/03/2021 de Monsieur le Président du Tribunal Administratif de Toulouse.

Les pièces de chacun des dossiers, ainsi qu'un registre d'enquête distinct aux deux procédures, à feuillets non mobiles, côté et paraphé par la commissaire enquêtrice, seront déposés et mis à la disposition du public à l'Hôtel de Ville pendant 31 jours consécutifs aux jours et heures habituels d'ouverture de la Mairie, du **LUNDI 03 MAI 2021 - 14 h 00 JUSQU'AU JEUDI 03 JUIN 2021 - 18 h 00, inclus.**

Chacun pourra prendre connaissance des dossiers et consigner éventuellement ses observations, propositions et contre-propositions sur les registres d'enquêtes ou bien les adresser à la commissaire enquêtrice par écrit à la Mairie, à l'adresse suivante : **Hôtel de Ville, 15 Place Bellegarde, 31380 Gragnague**. Ou bien par voie électronique à l'adresse suivante : **urbanisme@gragnague.fr** en indiquant en objet du courriel « *Observations PLU pour la commissaire enquêtrice* » et/ou « *Observations zonage assainissement des eaux usées pour la commissaire enquêtrice* ».

Les avis des Personnes Publiques Associées, ainsi que ceux de l'Autorité Environnementale et de la Commission Départementale pour la Préservation des Espaces Naturels, Agricoles et Forestiers ; seront joints au dossier d'enquête publique.

Les observations adressées par écrit ou par courriel à la Commissaire-Enquêtrice seront annexées au registre d'enquête.

Des informations sur les projets soumis à enquête publique peuvent être demandées auprès de Monsieur le Maire responsable des projets, à l'adresse suivante : **Hôtel de Ville, 15 Place Bellegarde, 31380 Gragnague**. Ou bien par voie électronique à l'adresse suivante : **urbanisme@gragnague.fr** en indiquant en objet du courriel « *Demande d'informations – modification n° 04 du Plan Local d'Urbanisme* » et / ou « *Demande d'informations – révision du zonage d'assainissement des eaux usées* ».

Toute personne pourra, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication des dossiers d'enquête publique auprès de la Mairie de Gragnague dès la publication du présent avis. Il sera, en outre, également disponible durant l'enquête publique sur le site Internet de la Ville à l'adresse suivante : **<https://www.gragnague.fr/>**.

La Commissaire-Enquêtrice se tiendra à la disposition du public pour recevoir ses observations, propositions et contre-propositions écrites et orales à la Mairie de Gragnague sise **Hôtel de Ville, 15 Place Bellegarde, 31380 Gragnague**, les jours et horaires suivants :

- **Lundi 3 mai 2021 de 14h00 à 18h00,**
- **Jeudi 20 mai 2021 de 9h00 à 12h30,**
- **Jeudi 3 juin 2021 de 14h00 à 18h00.**

Un mois après la clôture de l'enquête publique, le rapport et les conclusions motivées de la commissaire enquêtrice seront tenus à la disposition du public à la Mairie aux jours et heures habituels d'ouverture, ainsi que sur le site internet de la Ville, durant une durée d'un an.

Après l'enquête publique, et en cas d'avis favorables, la modification n° 04 du Plan Local d'Urbanisme, éventuellement modifié, et la révision du schéma d'assainissement des eaux usées, éventuellement modifié, seront approuvés par délibérations du Conseil municipal.

**Le Maire,  
Daniel CALAS**